

**4^e Critérium Série B de
PALETTE RY TERNEL**

25 Janvier 2026

Complexe Sportif Sport'Ittre :

Rue de Samme 22 – 1460 Ittre



SALLE OMNISPORT AVEC REVÊTEMENT ET ÉCLAIRAGE IMPECCABLES

Règlement du tournoi

Le tournoi est ouvert aux joueurs affiliés à la FRBTT ou à une fédération reconnue par l'ITTF.

- Droits d'inscription : **7€ par série 12€ pour 2 séries.** A payer 1/2h avant le début de la série.
- Les participants seront répartis en poules. Celles-ci seront suivies d'un tableau à élimination directe. Les matches se jouent au meilleur des 5 manches
- Les semelles de couleur noire sont interdites
- Pour vous inscrire, cliquez sur le lien « Tournoi » du site : <https://www.tournois-bbw.be/tournoi-inscription/tournoi>
- En cas de problèmes ou de questions sur le déroulement du tournoi, contactez le JA **Alexandre SMETS** (0485/84.75.75 email : cpa.bbw0@gmail.com) ou **Félix Dandois** (0495/129630)
- Un joueur peut s'inscrire dans maximum 2 séries, celle de son classement et celle immédiatement supérieure. Pour pouvoir s'aligner dans une seconde série, le joueur ou la joueuse est tenu de participer à la série de son classement.
- **Plus aucune inscription ne pourra être acceptée le jour de la compétition.**
- Tout joueur absent à l'heure du début de sa série pourra immédiatement être scratché
- Lors du Critérium, tout refus/absence d'arbitrage sera sanctionné par une amende de 15,00€.
- Toute absence non prévenue sera sanctionnée d'une amende de 25,00€. Tout désistement ou absence prévenue avant le début de la série sera sanctionné d'une amende de 10,00€ même si les droits d'inscription sont réglés par une tierce personne.
- Un certificat médical rentré au secrétariat provincial dans les 48h00 annulera l'éventuelle amende. Les droits d'inscription restent dus dans tous les cas.
- Lors d'un évènement tous les matchs doivent être effectivement joués. Un joueur présent est sanctionné s'il ne dispute pas un ou plusieurs matchs, à moins qu'il n'envoie une attestation médicale endéans les 48 heures après l'évènement au juge arbitre ou à toute autre personne désignée pour ce fait par le comité compétent. S'il ne présente pas d'attestation médicale dans les délais, les matchs non joués seront enregistrés comme défaites. Le joueur dont l'adversaire a déclaré WO sans attestation médicale qui justifie son abandon, se verra attribuer une victoire sur sa fiche individuelle
- **Date limite des inscriptions : jeudi 22 janvier 2025 à minuit.**
- Le tournoi se joue suivant les statuts et règlements de la F.R.B.T.T. Le tournoi est autorisé sous le numéro TRBBW010-2526.
- Il sera fait usage de 15 tables et de balles plastique DHS blanches.
- Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol

- Le juge-arbitre prendra toutes les dispositions, mesures ou décisions nécessaires au bon déroulement du tournoi.
- Les 3 premiers de chaque série seront récompensés par des prix en nature.
- Il est demandé de respecter le Règlement d'Ordre Intérieur du complexe sportif Sport'Ittre
- DIRECTEUR DU TOURNOI : José VALDES (0491/509 551) – jvaldes@sodilis.be

Horaires des séries :

9H00 : D

13H30 : C

17H30 : B

11H30 : NC/E6

15H30 : E